



République de Côte d'Ivoire

Union - Discipline – Travail

Porte-parolat du Gouvernement

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI
22/05/2013

Le mercredi 22 mai 2013, un Conseil des Ministres s'est tenu de 10 heures à 12h30, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence effective de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, Chef de l'État.

L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants :

A/-Mesures Générales

Projets de lois

Projets de décrets

B/-Mesures individuelles

C/-Communications

D/-Divers

A/- MESURES GENERALES

A-1 PROJETS DE LOIS

1. Au titre du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères

Sur présentation du Ministre d'Etat, le Conseil a adopté trois projets de lois de ratification :

- un projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie, signée le 30 août 1961 à New-York ;
- un projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la Convention de 1954 relative au Statut des Apatrides, signée le 28 septembre 1954 à New York ;
- un projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier l'accord de coopération portant création du centre ouest-africain de recherches et de services scientifiques sur le changement climatique et l'utilisation adaptée des terres (en anglais « WASCAL ») signé le 10 février 2012 à Lomé (Togo).

La ratification de ces différentes conventions sur l'apatridie permettra à la Côte d'Ivoire de mettre sa législation en conformité avec les normes internationales, de réaffirmer son hospitalité, et de marquer son attachement aux Droits de l'Homme.

2. Au titre du Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté deux projets de lois :

- un projet de loi relatif à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées ;

- un projet de loi fixant les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement d'une Autorité chargée de la Transparence de la Vie Publique et de la Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées ;

Ces projets de lois s'inscrivent dans le cadre du programme d'actions prioritaires entrepris par le Gouvernement, en vue du renforcement de la bonne gouvernance. Il s'agit également pour le Gouvernement d'insérer dans la législation nationale les normes internationales en la matière, rendues nécessaires par la ratification des conventions de l'Union Africaine et des Nations Unies sur la prévention et la lutte contre la corruption.

3. Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté deux projets de lois de ratification dans le cadre de la loi n°2013-273 du 23 avril 2013 habilitant le Président de la République à prendre par ordonnance, pendant la gestion 2013, pour l'exécution de son programme en matière économique et sociale, des mesures relevant du domaine de la loi :

- un projet de loi de ratification de l'ordonnance n° 2013-280 du 24 avril 2013 portant réduction du droit de mutation en matière immobilière ;
- un projet de loi de ratification de l'ordonnance n°2013-281 du 24 avril 2013 portant réduction des coûts fiscaux en cas de création d'entreprises.

A-2 PROJETS DE DECRETS

1. Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances en liaison avec le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères et le Ministère des Infrastructures Economiques

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté un décret portant ratification de l'Accord de prêt d'un montant de 12 millions de dollars US, soit environ 6 milliards de F CFA, conclu le 13 avril 2013 entre la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement partiel du Projet de route Bouna-Doropo-Frontière Burkina Faso.

Ce projet impulsera le processus de développement économique et social des régions concernées, tout en contribuant à la consolidation des relations de coopération et d'échanges avec le Burkina Faso.

2. Au titre du Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable en liaison avec le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances, le Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME, le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques, le Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida, le Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme et le Ministère de l'Industrie

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté un décret portant interdiction de la production, de l'importation, de la

commercialisation, de la détention et de l'utilisation des sachets plastiques non biodégradables sur l'ensemble du territoire national.

L'utilisation des sachets plastiques apparaît aujourd'hui éminemment dangereuse pour la santé publique (humaine, animale et halieutique) et l'environnement, du fait des composés chimiques de ces produits en grande partie dérivés du pétrole.

3. Au titre du Ministère de l'Agriculture

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté un décret portant attributions, organisation et fonctionnement du Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole, dénommé LANADA.

4. Au titre du Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication, en liaison avec le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté deux décrets, conformément à l'ordonnance n°2012-293 du 21 mars 2012 relative aux Télécommunications et aux Technologies de l'Information et de la Communication :

- un décret fixant le traitement et les indemnités du Président et des Membres du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI).

- un décret fixant le traitement et les indemnités du Directeur Général de l’Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d’Ivoire (ARTCI).

B/ – MESURES INDIVIDUELLES

B-1 PROJETS DE DECRETS ET DE COMMUNICATIONS

1. Au titre du Ministère d’Etat, Ministère des Affaires Etrangères

Sur présentation du Ministre d’Etat, le Conseil a adopté :

- un décret approuvant la nomination de Monsieur Charles Providence GOMIS, en qualité d’Ambassadeur, Représentant Permanent du Président de la République de Côte d’Ivoire auprès de l’Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

- un décret entérinant la nomination de Madame Marie Goretti NDUWAYO, en qualité de Représentante Résidente de ONU-Femmes en Côte d’Ivoire.

- Le Conseil a également adopté les communications suivantes, agréant la nomination :

- de M. Hans DOCTER, en qualité d’Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Royaume des Pays-Bas près la République de Côte d’Ivoire, avec résidence à Accra.
- De M. Isi YANOUKA, en qualité d’Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de l’Etat d’Israël près la République de Côte d’Ivoire, avec résidence à Abidjan.

- De M. Vyacheslav V. BESKOSTY, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Belarus près la République de Côte d'Ivoire, avec résidence à Abuja.

2. Au titre du Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté un décret portant nomination des membres de la Commission Centrale de la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire, en abrégé CNDHCI.

La liste des personnalités nommées est jointe en annexe.

3. Au titre du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, en liaison avec le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances et le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative

Sur présentation du Ministre, le Conseil a approuvé le renouvellement du détachement de Monsieur Abdou Moumouni ASSOUMY, Docteur Vétérinaire, auprès de l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaire (EISMV) de Dakar.

B-2 COMITE RESTREINT

Le Conseil a entériné les délibérations de la réunion du Comité chargé de l'examen des projets de nominations dans les

départements ministériels tenue le 14 mai 2013, et a ainsi procédé à des nominations, dont la liste est jointe en annexe.

C/- COMMUNICATIONS

1. Au titre du Premier Ministre, en liaison avec le Ministère de l'Industrie

Sur présentation du Premier Ministre, le Conseil a entendu une communication relative à la visite du Vice-président Afrique Subsaharienne, Amérique latine et Caraïbe de la Société Financière Internationale (SFI) du Groupe de la Banque Mondiale.

Lors de cette visite, le Premier Ministre et son hôte ont passé en revue les attentes des parties ivoiriennes, secteur public et secteur privé, au regard des potentialités de coopération financière et technique avec la Société Financière Internationale (SFI). Dans ce cadre, la SFI a prévu affecter une enveloppe de 700 millions de dollars US (350 milliards de francs CFA) à ses interventions au profit du secteur privé Ivoirien pour la période 2012-2015.

2. Au titre du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, en liaison avec le Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur et le Ministère des Eaux et Forêts

Sur présentation du Ministre, le Conseil a entendu une communication relative au compte rendu de la participation de la Côte d'Ivoire aux Conférences des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte

contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) et de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), tenues le 11 mai 2013 à N'Djamena (Tchad).

Ces conférences ont permis de relever la complémentarité de ces organisations et de souligner l'importance pour les Etats membres, d'œuvrer à travers ces organisations, dans l'intérêt des populations des régions concernées.

3. Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté trois communications :

- la première communication est relative à la signature des emprunts, contrats, conventions et autres actes susceptibles d'engager financièrement l'Etat.

Le Conseil a noté la nécessité de renforcer le suivi de la dette publique et de sensibiliser les membres du Gouvernement sur les risques liés à l'inobservation des règles de signature des conventions ou des contrats.

- La deuxième communication est relative à la situation des opérations de passation des marchés publics au premier trimestre 2013.

Le Conseil observe qu'au 31 mars 2013, le nombre des marchés approuvés se chiffre à 113 pour un coût de 134,2 milliards de FCFA.

Le Gouvernement entend mener des actions d'information, de sensibilisation et de formation des acteurs afin

d'inscrire davantage la passation des marchés publics dans le cadre de la Bonne Gouvernance.

- La troisième communication est relative à l'exécution du Budget à fin mars 2013.

Le Conseil note que l'exécution du budget au premier trimestre 2013 est en conformité avec les objectifs fixés en matière de mobilisation de ressources et de limitation des dépenses aux enveloppes consenties. Cette bonne exécution du budget s'inscrit dans la dynamique de normalisation de la situation socioéconomique, de consolidation de la croissance, et se traduit par le respect des engagements pris par le Gouvernement au titre du programme économique et financier de l'année 2013.

4. Au titre du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté deux communications :

- la première communication modifie la communication adoptée par le Conseil des Ministres du 06 mars 2013, relative à la réhabilitation des Universités pour la rentrée universitaire 2012-2013.

Ainsi, le Conseil retient que le budget total des travaux de réhabilitation des universités publiques, prenant en compte aussi bien les travaux de base que les travaux complémentaires, s'est élevé à 111 923 877 625 F CFA.

- La deuxième communication est relative aux événements survenus le lundi 13 mai 2013 à l'Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody (UFHB).

Le Conseil a condamné la résurgence des manifestations violentes sur les campus universitaires, notamment ceux de Cocody et d'Abobo-Adjamé, et instruit le ministre de mettre en œuvre les mesures proposées (poursuite des enquêtes, demandes d'explications, sanctions exemplaires...) en vue d'éviter la répétition de tels actes dans nos universités.

5. Au titre du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques, en liaison avec le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances et le Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté une communication relative au financement de la contrepartie Trésor du projet Réponse Stratégique au VIH/SIDA au profit des Communautés de Pêche en Afrique, Zone Côte d'Ivoire.

Ce projet estimé à 675 millions de Fcfa, principalement financé par l'Organisation des pays producteurs de Pétrole (OPEP) pour une durée de 36 mois, a pour objectif de réduire la pauvreté au niveau des communautés de pêche grâce à la réduction de la vulnérabilité au VIH/SIDA, et d'améliorer ainsi la sécurité alimentaire et la nutrition.

Aussi, conformément aux obligations de notre pays relativement à l'accord signé, le Conseil a autorisé la mobilisation des ressources nécessaires à l'exécution des activités de ce projet, soit la somme de 175 millions de Fcfa.

6. Au titre du Ministère de l'Agriculture, en liaison avec le Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion

des PME et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté une communication relative au lancement d'une étude de faisabilité relative à la création d'une Bourse des matières premières agricoles en Côte d'Ivoire.

La création de cette Bourse apparaît comme une solution appropriée pour corriger les distorsions actuelles des marchés, fluidifier la circulation des produits agricoles, et améliorer les revenus des producteurs.

7. Au titre du Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté une communication relative aux réformes initiées pour sécuriser et accélérer l'établissement des actes administratifs du foncier urbain.

Dans la perspective d'une mise en œuvre efficiente des nombreux programmes de développement urbain, le Gouvernement a adopté les mesures suivantes :

- 1) l'instauration de l'Arrêté de Concession Définitive comme l'acte unique de propriété et la seule garantie hypothécaire à l'occasion des transactions.

- 2) la limitation des acteurs de la chaîne de délivrance des actes administratifs du foncier urbain au Ministre chargé de la Construction et de

l'Urbanisme pour le District d'Abidjan, et aux préfets, pour les villes de l'intérieur du pays ;

3) la mise en place d'une base de données informatique unique du foncier urbain.

Par ces mesures, le Gouvernement entend sécuriser et simplifier les procédures de délivrance des actes administratifs du foncier urbain, et ainsi faciliter les procédures d'acquisition de la pleine propriété.

8. Au titre du Ministère de l'Industrie, en liaison avec le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères

Sur présentation du Ministre, le Conseil a entendu une communication relative au processus de nomination du prochain Directeur Général de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI).

D/- DIVERS

1/ En introduction au Conseil des Ministres, et à l'occasion du deuxième anniversaire de l'investiture du Chef de l'Etat en qualité de Président de la République de Côte d'Ivoire, le Premier Ministre a présenté au Conseil un point de la situation de notre pays.

Ce point révèle une évolution très positive, en particulier sur les trois grands chantiers assignés au Gouvernement par le Président de la République. Ainsi :

- au titre de la paix et de la sécurité, le Premier Ministre s'est réjoui de la baisse importante de l'indice d'insécurité, passé de 3,8 en 2012 à 1,6 en 2013, du retour de nombreux

exilés, de la bonne tenue des dernières élections locales, du retour et du repositionnement de la Côte d'Ivoire sur la scène sous régionale, continentale et mondiale ...

- au titre de la réconciliation nationale, tout en rappelant qu'il ne saurait y avoir de réconciliation nationale sans justice, le Premier Ministre a évoqué les efforts importants réalisés par la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation (CDVR), la poursuite du dialogue avec l'ensemble des partis d'opposition, directement ou à travers le Cadre Permanent de Dialogue (CPD)...

- Au titre de la reconstruction et de la relance économique, le Premier Ministre a rappelé les résultats très positifs acquis en peu de temps, notamment les succès du Groupe Consultatif de Paris, le lancement de grands chantiers sur toute l'étendue du territoire national, la reprise d'une croissance économique forte, le retour de la confiance chez les investisseurs privés...

Pour terminer, le premier Ministre a évoqué les défis restants à relever, notamment la réduction du chômage des jeunes, la lutte contre la cherté de la vie, et d'une façon générale, l'amélioration des conditions de vie des populations, avant de réaffirmer l'engagement du Gouvernement à poursuivre et à accélérer son action pour répondre plus vite aux attentes de la population.

2/ Le Ministre du pétrole, des Mines et l'Energie a informé le conseil de la décision prise par le conseil d'Administration de l'Initiative pour la Transparence des industries extractives (ITIE), au cours de sa réunion tenue le 22 mai 2013 à Sydney (Australie), déclarant la Côte d'Ivoire désormais conforme à la mise en œuvre de l'ITIE. Cette décision confirme la bonne

gouvernance du secteur de l'exploration et de la production pétrolière et minière en Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 22 mai 2013
Bruno Nabagné KONE
Ministre de la Poste et des TIC
Porte-parole du Gouvernement
porteparoledugvt@egouv.ci